



Mairie de Trèves (Rhône)
450 route des Deux Vallées
69420 TREVES

COMPTE-RENDU de la SEANCE
du CONSEIL MUNICIPAL du 25 NOVEMBRE 2014

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 21 novembre 2014 s'est réuni le 25 novembre 2014 à 19 h 00 en séance ordinaire sous la présidence de Madame Annick Guichard, Maire.

Président : Annick GUICHARD, Maire

Secrétaire élu : Laure Rivoiron

Membres présents : Annick Guichard - Michel Charmet – Erik Chapelle – Vincent Morel - Thérèse Morot – Jean Charmion - Dominique Leault – Romain Ogier – Monique Imbert – Robert Gauthier – Laure Rivoiron – Gabrielle Milhau – Conception Haro -

Membres excusés : François Jacquemond – Karim Bachekeur

Le compte rendu du Conseil Municipal du 13 octobre 2014 est adopté.

Madame le maire propose de retirer une délibération de l'ordre du jour : « Indemnité de conseil 2014 au receveur municipal » ➤ Le conseil municipal accepte à l'unanimité

86/2014 - Mission assistance juridique du Centre de Gestion : avenant 2015

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune adhère depuis 1994 à la Mission Assistance Juridique du Centre de Gestion de la Fonction Publique. Cette mission a vocation à assister la commune quotidiennement dans la résolution des difficultés d'ordre juridique liées à la gestion territoriale. Il est possible de saisir les juristes de la mission pour toute question relevant des marchés publics, de l'urbanisme, de l'intercommunalité, de la police administrative, du foncier, de l'assainissement, de l'administration générale...

La participation de la commune s'élève pour l'année 2015 à 578,00 € (587 en 2013 et 564 en 2014). Il conviendrait à ce titre de signer un avenant à la convention avec le Centre de Gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE l'adhésion de la commune à la Mission Assistance Juridique du Centre de Gestion de la Fonction Publique pour l'année 2015,

AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant A.J. n° 94.19 à la convention passée avec le Centre de Gestion,

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Général 2015.

87/2014 - Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services associés

- ↪ Vu la directive européenne 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,
- ↪ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ↪ Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,
- ↪ Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L. 331-1 et L. 331-4,
- ↪ Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Trèves d'adhérer à un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services associés,

- ↳ Considérant que le SYDER assure l'accompagnement technique et administratif des collectivités de son périmètre d'intervention,
- ↳ Considérant que le SIGERLy assure le rôle de coordonnateur de ce groupement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Approuve l'ensemble des dispositions de l'acte constitutif du groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services associés coordonné par le SIGERLy en application de sa délibération du 24 Septembre 2014.

Autorise Madame le Maire à signer l'acte constitutif adopté par le SIGERLy le 24 Septembre 2014.

Autorise Madame le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Autorise Madame le Maire à donner mandat au SYDER pour obtenir auprès d'EDF et/ou ERDF l'ensemble des caractéristiques des points de livraison nécessaires à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises.

88/2014 - Convention de fourrière 2015 - Société de Protection des Animaux (SPA)

Madame le Maire rappelle que la commune passe chaque année avec la Société Protectrice des Animaux (SPA), une convention fourrière pour la capture l'enlèvement et la prise en charge des animaux errants et/ou dangereux.

La convention est proposée moyennant un montant forfaitaire d'indemnité de 0.32 € par an et par habitant (montant plancher de 200.00 €).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE d'adhérer à la convention de la Société DE Protection des Animaux pour la capture l'enlèvement et la prise en charge des animaux errants et/ou dangereux pour un montant de 0,32 €/an/habitant avec un montant plancher de 200.00€

CHARGE Madame le Maire de signer ladite convention.

DIT que les crédits seront prévus au budget général 2015.

89 / 2014 - Location terrain communal Parcelle A n° 161

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un agriculteur loue à la commune une parcelle cadastrée A n° 161 d'une surface de 3 915 m² et qu'il conviendrait d'en fixer le montant de la location pour 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de procéder au recouvrement de la location pour 2014

DECIDE de maintenir le tarif de la location du terrain communal cadastré A 161 pour 2014 à un montant de 33.50 €.

90 / 2014 - Location terrain communal Parcelle C n° 317

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la parcelle communale n° C 317 d'une surface de 11 416 m² est louée à un agriculteur de notre commune et qu'il conviendrait d'en fixer le montant de location pour 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de procéder au recouvrement de la location pour 2014

DECIDE de maintenir le tarif de la location du terrain communal cadastré C 317 pour 2014 à un montant de 95.00 €.

91/2014 – Décisions modificatives Budget général 2014

Madame le Maire propose d'effectuer les décisions modificatives suivantes sur le Budget Général 2014 :

DM n° 6 : Investissement

2181	- 17 874.00	2135	+ 17 874.00
2031	- 1 845.00	20421	+1 845.00

DM n° 7 :

Fonctionnement :

023 (DF)	-23 393.00
022 (DF)	- 1 607.00
6042 (DF)	+ 2 000.00
6064 (DF)	+ 2 000.00
61523 (DF)	+ 5 683.00
6411 (DF)	+ 7 000.00
6413 (DF)	+ 4 000.00
64168 (DF)	+ 2 000.00
6453 (DF)	+ 1 800.00
6456 (DF)	+ 158.00
6475 (DF)	+ 109.00
73923 (DF)	+ 250.00

Investissement :

021 (RI)	- 23 393.00
2135 (DI)	- 23 393.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE les décisions modificatives sus visées.

QUESTIONS DIVERSES

Annick Guichard

- fait un point sur les différentes procédures du Plan Local d'Urbanisme en cours :
 - la révision simplifiée n° 1 : la concertation avec les personnes publiques associées est terminée.
 - la modification n° 2 : arrêté de lancement de la procédure a été pris ce jour
- fait un point sur l'opération cœur de village
- rappelle que le repas des anciens se tiendra le 13 décembre prochain
- fait un point sur les colis de Noël offerts à nos aînés de plus de 70 ans qui ne participent pas au repas du 13/12
- fait un point sur la commission cimetière du 25/11. Des travaux sont à prévoir au cimetière et plusieurs concessions vont faire l'objet d'une procédure de reprise.

Monique Imbert

- fait un compte rendu du Conseil d'école du 18/11/2014 : 82 élèves sont actuellement scolarisés à l'école. La fermeture d'une classe est inéluctable à la rentrée de septembre 2015 en raison d'un nombre important d'enfants quittant l'école pour le collège. Les parents semblent relativement satisfaits du déroulement des TAP
- fait un point sur la mise en place du relais poste

Thérèse Morot

- fait le point sur l'avancée du bulletin municipal
- fait le bilan de l'animation à l'hôpital et la maison de retraite de Condrieu

Robert Gauthier fait un point sur l'inauguration de la maison du Parc du Pilat ainsi que sur la réunion du Pet du Loup

Conception Haro et Dominique Leault font un point sur la visite de la piscine de Loire et relatent les travaux à effectuer. La participation 2015 pour Trèves a été fixée à 5 866 €

Thérèse Morot et Laure Rivoiron font un bilan de l'animation jeunesse CCRC lors des vacances de la Toussaint : 58 jeunes ont participé dont 2 de Trèves

Fin 22 h 15